

DEPARTEMENT DES VOSGES
ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEAU
COMMUNE DE MONTHUREUX SUR SAONE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2013

L'an deux mille treize, le quatorze mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de Monthureux sur Saône.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire

Madame & Messieurs : MAIGROT Joëlle- DURAND Thierry- FLORIOT Sylvain, Adjoints.

Mesdames et Messieurs : BOUCHAIN Marie-Agnès- FLIELLER Catherine- FREBY Pierre-Jean- GANIEZ Mireille -LAURENT Anne-Françoise- MACHARD Michel- SOUHAIT Pierre.

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Bernard PIERRE a donné pouvoir à Monsieur Raynald MAGNIEN, excusé.

Madame Marie-Francine FAUCHON.

SECRETAIRE : Madame Joëlle MAIGROT

Date de convocation : le 05 mars 2013.

Après avoir pris connaissance du compte-rendu des délibérations de la séance du 21 février 2013, aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est accepté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1) Compte Administratif 2012 : Budget Général et Budgets annexes.
- 2) Affectation du résultat 2012 : Budget Général et Budgets annexes.
- 3) Compte de Gestion 2012 : Budget Général et Budgets annexes.
- 4) Fiscalité 2013.
- 5) Surtaxe eau et redevance assainissement
- 6) Budget primitif 2013 : Budget Général et Budgets annexes.
- 7) Forêt : vente de grumes façonnées et partage en nature des autres produits.
- 8) Création d'un emploi d'avenir.

Informations Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne.

Informations diverses.

Questions diverses.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter au présent ordre du jour le sujet suivant:

- Mise à jour du tableau de classement des voies communales: classement de la Place des A.F.N.

Compte tenu des précisions apportées par Monsieur le Maire sur ce point ajouté, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette modification apportée à l'ordre du jour.

Compte Administratif 2012 : Budget général et Budgets annexes.

🇫🇷 2013-03-14-1- Compte administratif 2012 - Budget annexe EAU.

La commission administrative délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 dressé par Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de MONTHUREUX SUR SAONE, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 et les délibérations modificatives de l'exercice 2012,

A l'unanimité (Mr Raynald MAGNIEN, Maire, ayant quitté la salle et ne participant pas au vote)

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif : lequel peut se résumer ainsi

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat exercice précédent			126 814,43	
Affectation du résultat				2 531,75
<i>Opérations de l'exercice 2012</i>				
Mandats	35 922,18		91 387,99	
Titres (hors 1068)		35 925,46		168 472,31
Résultat à la clôture de l'exercice		3,28	47 198,36	
Reste à réaliser			1 900,00	48 760,00
Résultat cumulé		3,28	338,36	

2°) - **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

🇫🇷 2013-03-14-2- Compte administratif 2012 - Budget annexe ASSAINISSEMENT.

La commission administrative délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 dressé par Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de MONTHUREUX SUR SAONE, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 et les délibérations modificatives de l'exercice 2012,

A l'unanimité (Mr Raynald MAGNIEN, Maire, ayant quitté la salle et ne participant pas au vote)

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif : lequel peut se résumer ainsi

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat exercice précédent			55 351,80	
Affectation du résultat				19 191,97
<i>Opérations de l'exercice 2012</i>				
Mandats	48 261,72		64 841,61	
Titres (hors 1068)		54 374,78		51 301,98
Résultat à la clôture de l'exercice		6 113,06	49 699,46	
Reste à réaliser				49 700,00
Résultat cumulé		6 113,06		0,54

2°) - **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2013-03-14-3- Compte administratif 2012 - Budget annexe FORET.

La commission administrative délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 dressé par Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de MONTHUREUX SUR SAONE, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 et les délibérations modificatives de l'exercice 2012,

A l'unanimité (Mr Raynald MAGNIEN, Maire, ayant quitté la salle et ne participant pas au vote)

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif : lequel peut se résumer ainsi

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat exercice précédent		86 187,96		8 459,62
Affectation du résultat				46 358,38
<i>Opérations de l'exercice 2012</i>				
Mandats	183 352,00		95 014,20	
Titres (hors 1068)		201 379,67		10 832,00
Résultat à la clôture de l'exercice		104 215,63	29 364,20	
Reste à réaliser			121 751,00	92 530,00
Résultat cumulé		104 215,63	58 585,20	

2°) - **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2013-03-14-4- Compte administratif 2012 - Budget annexe SITE D'ASPERSION.

La commission administrative délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 dressé par Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de MONTHUREUX SUR SAONE, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 et les délibérations modificatives de l'exercice 2012,

A l'unanimité (Mr Raynald MAGNIEN, Maire, ayant quitté la salle et ne participant pas au vote)

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif : lequel peut se résumer ainsi

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat exercice précédent		3 018,14	5 580,00	0,00
Affectation du résultat				5 580
<i>Opérations de l'exercice 2012</i>				
Mandats	17 448,12		10 686,68	
Titres (hors 1068)		17 987,56		10 686,68
Résultat à la clôture de l'exercice		3 557,58		0,00
Reste à réaliser			0,00	0,00
Résultat cumulé		3 557,58	0,00	0,00

2°) - **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2013-03-14-5- Compte administratif 2012 -Budget annexe LOTISSEMENT.

La commission administrative délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 dressé par Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de MONTHUREUX SUR SAONE, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 et les délibérations modificatives de l'exercice 2012,

A l'unanimité (Mr Raynald MAGNIEN, Maire, ayant quitté la salle et ne participant pas au vote)

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif : lequel peut se résumer ainsi

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat exercice précédent		0,00	0,00	8 354,00
Affectation du résultat				
<i>Opérations de l'exercice 2012</i>				
Mandats	25 393,00		25 392,61	
Titres (hors 1068)		25 393,00		18 846,00
Résultat à la clôture de l'exercice	0,00	0,00		1 807,39
Reste à réaliser				
Résultat cumulé	0,00	0,00		1 807,39

2°) - ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2013-03-14-6- Compte Administratif 2012 BUDGET GENERAL.

La commission administrative délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 dressé par Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de MONTHUREUX SUR SAONE, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 et les délibérations modificatives de l'exercice 2012,

A l'unanimité (Mr Raynald MAGNIEN, Maire, ayant quitté la salle et ne participant pas au vote)

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif : lequel peut se résumer ainsi

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat exercice précédent		223 919,34	119 381,61	
Affectation du résultat				278 832,61
<i>Opérations de l'exercice 2012</i>				
Mandats	787 705,66		407 166,04	
Titres (hors 1068)		989 371,26		58 831,04
Résultat à la clôture de l'exercice		425 584,94	188 884,00	
Reste à réaliser			142 224,00	75 302,00
Résultat cumulé		425 584,94	255 806,00	

2°) - ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Affectation du résultat 2012 : Budget général et Budgets annexes

2013-03-14-7- Affectation du résultats de 2012 - Budget annexe EAU

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 3,28 €

Le Conseil Municipal :

➤ **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

Résultat de l'exercice 2012	3,28€
Résultats antérieurs	0,00€

Résultat à affecter : 3,28€

Solde d'exécution de la section d'investissement
Solde d'exécution cumulé d'investissement

D 001 (besoin de financement) - 47 198,36€

Solde des restes à réaliser d'investissement 46 860,00€

Besoin de financement - 338,36€

AFFECTATION :

Affectation en réserves R 1068 en investissement	3,28€
Report en investissement D 001	- 47 198,36€
Report en exploitation R 002	0,00€

■ 2013-03-14-8- Affectation des résultats de 2012 - Budget annexe ASSAINISSEMENT.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 6 113,06 €

Le Conseil Municipal :

➤ **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

Résultat de l'exercice 2012	6 113,06€
Résultats antérieurs	0,00€

Résultat à affecter : 6 113,06€

Solde d'exécution de la section d'investissement
Solde d'exécution cumulé d'investissement

D 001 (besoin de financement) - 49 699,46€

Solde des restes à réaliser d'investissement 49 700,00€

Excédent de financement 0,54€

AFFECTATION :

Affectation en réserves R 1068 en investissement	0,00
Report en investissement D 001	- 49 699,46€
Report en exploitation R 002	6 113,06€

■ 2013-03-14-9- Affectation des résultats de 2012 - Budget annexe FORET.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 104 215,63€

Le Conseil Municipal :

➤ **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

Résultat de l'exercice 2012	18 027,67€
Résultats antérieurs	86 187,96€
<u>Résultat à affecter :</u>	104 215,63
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	
D 001 (besoin de financement)	- 29 364,20€
<u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	- 29 221,00€
Besoin de financement	- 58 585,20€
<u>AFFECTATION :</u>	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	58 585,20€
Report en investissement R 001	-29 364,20€
Report en exploitation R 002	45 630,43€

■ **2013-03-14-10- Affectation des résultats de 2012 - Budget annexe SITE D'ASPERSION.**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 3 557,58€

Le Conseil Municipal :

➤ **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

Résultat de l'exercice 2012	539,44€
Résultats antérieurs	3 018,14 €
<u>Résultat à affecter :</u>	3 557,58€
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	
D 001 (besoin de financement)	0,00€
<u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	0,00€
Besoin de financement	0,00€
<u>AFFECTATION :</u>	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	0,00€
Report en investissement D 001	0,00€
Report en exploitation R 002	3 557,58€

■ 2013-03-14-11- Affectation des résultats de 2012 - Budget annexe LOTISSEMENT.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 0,00€

Le Conseil Municipal :

➤ **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

Résultat de l'exercice 2012	0,00€
Résultats antérieurs	0,00 €
<u>Résultat à affecter :</u>	0,00€
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	
R 001 (excédent de financement)	1 807,39€
<u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	
Besoin de financement	0,00€
<u>AFFECTATION :</u>	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	0,00€
Report en investissement R001	1 807,39€
Report en exploitation R 002	0,00€

■ 2013-03-14-12- Affectation des résultats de 2012 - Budget Général.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 425 584,94€

Le Conseil Municipal :

➤ **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

Résultat de l'exercice 2012	201 665,90€
Résultats antérieurs	223 919,34€
<u>Résultat à affecter :</u>	425 584,94€
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	
D 001 (besoin de financement)	- 188 884,00€
<u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	
Besoin de financement	- 255 806,00€
<u>AFFECTATION :</u>	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	255 806,00€
Report en investissement D 001	- 188 884,00€
Report en exploitation R 002	169 778,94€

Compte de Gestion 2012: Budget général et Budgets annexes.

■ 2013-03-14-13- Compte de Gestion 2012 -BUDGET ANNEXE EAU.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2012 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2012,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

A l'unanimité,

- * **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2012, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

■ 2013-03-14-14- Compte de Gestion 2012 -BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2012 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2012,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

A l'unanimité,

- * **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2012, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

■ 2013-03-14-15- Compte de Gestion 2012 -BUDGET ANNEXE FORET.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2012 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2012,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

A l'unanimité,

- * **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2012, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

■ 2013-03-14-16- Compte de Gestion 2012 -BUDGET ANNEXE SITE D'ASPERSION.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2012 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2012,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

A l'unanimité,

- * **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2012, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

■ **2013-03-14-17- Compte de Gestion 2012 -BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT.**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2012 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2012,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

A l'unanimité,

- * **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2012, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

■ **2013-03-14-18- Compte de Gestion 2012 -BUDGET GENERAL.**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2012 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2012,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

A l'unanimité,

- * **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2012, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2013-03-14-19- Fiscalité 2013.

Fixation des taux de fiscalité locale 2013.

Monsieur le Maire, après avis de la commission "Finances", propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter la fiscalité locale en 2013.

Vu le Code général des Impôts

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, reconduit et fixe les taux des taxes locales comme suit :

Taux de taxe d'habitation :	22,00 %
Taux de taxe foncière sur le foncier bâti :	17,34%
Taxe foncière sur le foncier non bâti :	24,65%
Taux CFE :	20,84%

Surtaxe eau et redevance assainissement.

2013-03-14-20- Surtaxe d'eau potable.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission finances, lors de l'élaboration du budget primitif 2013 de l'eau, a souhaité, tout comme pour les taxes locales, ne pas appliquer de pourcentage d'augmentation en 2013 en ce qui concerne la surtaxe d'eau potable.

La commission propose au Conseil Municipal de reconduire le tarif de 2012 à savoir :

Tarif de la surtaxe communale d'eau potable.

- **0,291 €/m3** pour la période de facturation débutant au 10.10.2013

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **FIXE** comme suit le montant de la surtaxe communale d'eau potable :

- **0,291 €/m3** pour la période de facturation débutant au 10.10.2013.

2013-03-14-21- Tarifs de la redevance d'assainissement.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission finances, lors de l'élaboration du budget primitif 2013 de l'assainissement, a souhaité, tout comme pour les taxes locales, ne pas appliquer de pourcentage d'augmentation en 2013 en ce qui concerne la redevance d'assainissement.

La commission propose au Conseil Municipal de reconduire les tarifs de 2012 à savoir :

- Partie fixe : **22,50 €/semestre** pour la période de facturation débutant au 10.10.2013
- Partie variable en fonction du nombre de m3 consommés : **0,566 €** pour la période de facturation débutant au 10.10.2013

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **FIXE** comme suit le montant de la redevance d'assainissement :
- Partie fixe : **22,50 €/semestre** pour la période de facturation débutant au 10.10.2013.
- Partie variable en fonction du nombre de m3 consommés : **0,566 €** pour la période de facturation débutant au 10.10.2013.

Budget primitif 2013 : Budget général et Budgets annexes.

■ **2013-03-14-22- Budget primitif 2013 : Budget annexe eau.**

Après avoir pris connaissance des propositions du budget primitif 2013 relatif au BUDGET ANNEXE EAU

Le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** les propositions de Monsieur le Maire relatives au budget primitif 2013 suivant le vote indiqué ci-dessous :

Budget annexe Eau

12 voix pour

■ **2013-03-14-23- Budget primitif 2013 : Budget annexe assainissement.**

Vu l'article L1615-5 du C.G.C.T qui précise que : "A compter du 1er janvier 1980, les sommes versées par le Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée sont inscrites à la section d'investissement du budget de la collectivité, de l'établissement ou de l'organisme bénéficiaire".

"Toutefois, à titre exceptionnel et dans la mesure où elles excèdent le total des dépenses figurant à la section d'investissement, elles peuvent être inscrites à la section de fonctionnement desdits budgets pour assurer le paiement des intérêts afférents aux emprunts souscrits par la collectivité, l'établissement ou l'organisme bénéficiaire",

Considérant que la section d'investissement dégage un excédent de 4 080,00EUR, déduction faite de la dotation aux amortissements en recettes d'investissement,

Prenant en compte la proposition de la commission finances d'effectuer un reversement du FCTVA de la section d'investissement à la section d'exploitation d'un montant de 3 800,00 € comme la comptabilité publique l'y autorise,

Après avoir pris connaissance des propositions du budget primitif 2013 relatif au BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** les propositions de Monsieur le Maire relatives au budget primitif 2013 suivant le vote indiqué ci-dessous :

Budget annexe ASSAINISSEMENT

12 voix pour

■ **2013-03-14-24- Budget primitif 2013 : Budget annexe Forêt.**

Après avoir pris connaissance des propositions du budget primitif 2013 relatif au BUDGET ANNEXE FORET

Le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** les propositions de Monsieur le Maire relatives au budget primitif 2013 suivant le vote indiqué ci-dessous :

Budget annexe FORET

12 voix pour

■ **2013-03-14-25- Budget primitif 2013 : Budget annexe site d'aspersion.**

Après avoir pris connaissance des propositions du budget primitif 2013 relatif au BUDGET ANNEXE SITE D'ASPERION

Le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** les propositions de Monsieur le Maire relatives au budget primitif 2013 suivant le vote indiqué ci-dessous :

Budget annexe SITE D'ASPERION

12 voix pour

■ **2013-03-14-26- Budget primitif 2013 : Budget annexe lotissement.**

Après avoir pris connaissance des propositions du budget primitif 2013 relatif au BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** les propositions de Monsieur le Maire relatives au budget primitif 2013 suivant le vote indiqué ci-dessous :

Budget annexe LOTISSEMENT

12 voix pour

■ **2013-03-14-27- Budget primitif 2013 : Budget Général.**

Après avoir pris connaissance des propositions du budget primitif 2013 relatif au BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** les propositions de Monsieur le Maire relatives au budget primitif 2013 suivant le vote indiqué ci-dessous :

Budget Général

12 voix pour

2013-03-14-28-Forêt : vente de grumes façonnées et partage en nature des autres produits. Exploitation des autres produits par les affouagistes.

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Sylvain FLORIOT qui présente le programme de vente des grumes façonnées au cours de la campagne 2013/2014 ainsi que le partage en nature des autres produits entre les affouagistes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DEMANDE** d'ajouter à l'état d'assiette 2013 les parcelles n° 12a et n° 13 ainsi que le martelage de ces parcelles.
- **FIXE** comme suit la destination des produits des coupes des parcelles 12a et 13 figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2013 :
 - Vente des grumes façonnées au cours de la campagne 2013/2014.
 - Partage en nature des autres produits (houppiers et petits bois) entre les affouagistes (campagne 2013/2014).
- **LAISSE** à l'Office national des Forêts le soin de fixer les découpes dimensionnelles
- **DECIDE** de répartir l'affouage par habitant
- **DESIGNE** comme garants responsables :
 - Monsieur Gérard BASTIEN- Monsieur Sylvain FLORIOT- Monsieur Michel MACHARD
- **FIXE** le délai unique d'exploitation, façonnage et vidange des bois partagés en affouage au **31/08/2014**.

A l'expiration de cette date, les affouagistes pourront être déchus de leurs droits.

2013-03-14-29-Création d'un emploi d'avenir.

Vu la loi n°2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir ;

Vu le décret n°2012-1210 du 31 octobre 2012 relatif à l'emploi d'avenir ;

Vu le décret n°2012-1211 du 31 octobre 2012 tirant les conséquences des articles 7, 8 et 13 de la loi portant création des emplois d'avenir ;

Vu l'arrêté du 31 octobre 2012 fixant le montant de l'aide de l'Etat pour les emplois d'avenir

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Article 1. : Décide la création de 1 poste en emploi d'avenir :

Missions dévolues :	Durée de travail hebdo. :	Rémunération brute mensuelle :
Entretien de l'environnement, des espaces verts, des bâtiments communaux, de la voirie	35 h	1 430,22€

Article 2. : Autorise par conséquent, M le Maire à signer la convention et tout acte nécessaire à la mise en oeuvre du dispositif et à percevoir l'aide de l'Etat ainsi que les contrats de recrutement des agents en emploi d'avenir.

Article 3. : Dit que les crédits sont inscrits au budget communal.

2013-03-14-30- Mise à jour du tableau de classement des voies communales: classement de la Place des A.F.N.

Monsieur le Maire rappelle que la dernière mise à jour du tableau de classement des voies communales et inventaire des chemins ruraux a été réalisée en 2010 et approuvée par délibération du conseil municipal du 28 janvier 2010.

Cette mise à jour avait permis d'identifier 13 579 mètres de voies communales à caractère de chemin, 4 757 mètres de voies communales à caractère de rue et 3 670 m² de voie communale à caractère de place.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé de classer certaines voies communales.

1. Considérant que ces opérations de classement n'ont pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par les voies, la présente délibération approuvant le classement de voies communales est dispensée d'enquête publique en vertu de l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

Le maire propose d'approuver le classement des voies communales.

En conclusion, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **SE PRONONCE** pour le classement de la Place des Combattants d'Afrique du Nord, d'une surface de 1 400 m².
- **APPROUVE** le projet de nouveau classement de la voirie communale.

La situation ancienne du tableau de classement était de :

- Voies Communales à caractère de chemin	13579 m,
- Voies Communales à caractère de rue	4757 m,
- Voies Communales à caractère de place	3670 m².

La situation nouvelle du tableau de classement est à présent de :

- Voies Communales à caractère de chemin	13579 m,
- Voies Communales à caractère de rue	4757 m,
- Voies Communales à caractère de place	5070 m²

Le tableau sera mis à jour sur le fondement de la présente décision.

Informations Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne

Monsieur Thierry DURAND, Adjoint, informe l'assemblée que la commune s'est inscrite au groupement de commande communautaire, concernant les travaux de voirie 2013, suite à la réunion qui a eu lieu ce jour dans les locaux de la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne, en présence de la D.D.T des Vosges.

Ceci permet d'obtenir des prix nettement plus intéressants de la part des entreprises.

Monsieur DURAND signale également que 50 arbres sont arrivés des Pays Bas dont une partie est déjà repiquée.

Il reste à définir différents emplacements, ceux déterminés à l'origine n'étant pas compatibles avec la hauteur des arbres concernés.

Le Conseil Municipal remercie chaleureusement Monsieur Van MALDEGHEM pour avoir offert ces 50 arbres à la commune. Monsieur Van MALDEGHEM possède une résidence secondaire à Monthureux-sur-Saône.

Questions diverses.

Monsieur Pierre SOUHAIT, Conseiller Municipal, fait remarquer qu'il serait bon que les membres titulaires qui ne peuvent assister aux réunions du conseil communautaire, préviennent les membres suppléants, afin que la commune soit représentée en plus grand nombre lors de ces séances.

Madame Mireille GANIEZ, Conseillère Municipale, suggère d'installer un sèche-mains électrique à la Maison Pour-Tous : Monsieur DURAND précise qu'il est prévu cette installation dans les sanitaires du rez-de-chaussée.

Questions du public.

- Serait-il possible d'installer deux lampadaires rue de la Courtille car cette rue est très sombre : cela représente des travaux importants car absence de réseau à cet endroit.
- La Côte Fleurie est difficile d'accès : il n'y a plus de rampe d'escaliers et ceux-ci sont trop larges et non adaptés à une marche normale.
- Que deviennent les anciens bâtiments de l'EPISOME : Monsieur le Maire précise que ces locaux n'appartiennent pas à la commune et sont à vendre.

Pas de questions diverses.

La séance est levée à 23h30.